

Rendez-vous de l'Élegance

Nous sommes en mesure de répondre aux demandes des plus difficiles. Notre choix de Merceries et Chapeaux est des plus complets. La valeur et les qualités de nos marchandises nous ont mérité la clientèle des jeunes élégants de la ville et des environs.

Nos assortiments sont toujours de saison et du dernier goût.

Venez vous en convaincre par vous-mêmes.

Queques spécialités à prix réduits

Chemises négligées avec collet mou. Rég. \$1.25 pour... **95c.**

Sous-vêtements "Combinaisons" en toile, manches courtes et longues. Régulier \$1.25 pour... **\$1.00.**

Chapeaux en fil de soie, à 25c et 50c.

Coiffures de toutes sortes et de toutes nuances à 25c, 50c, 75c et \$1.00.

Pantalons en duck. Rég. \$1.25 pour... **\$1.00.**

Chemises blanches en duck. Rég. \$1.00 pour... **75c.**

Costumes de bain, un ou deux morceaux. 50c et 75c.

Nous avons aussi un bel assortiment de chapeaux

Chapeaux "Panama". Régulier \$10. et... **\$3.95.**

Chapeaux "Sailor" les plus nouvelles formes. Votre choix à... **\$2.00.**

Chapeaux mous et durs, les formes les plus nouvelles pour l'automne... **\$2. et \$2.50.**

25 douzaines de bretelles de 50c. à vendre à... **25c.**

L'heure est arrivée de venir faire votre choix.

J.-B. SENECAI
MERCIER et CHAPELIER

Angle des rues D'Albani et Rideau, OTTAWA.
Téléphone: Rideau 2201.

Aux retardataires

Au mois de mai dernier, l'administration de LA JUSTICE LIMITEE faisait parvenir à tous ceux qui n'étaient pas en règle avec la caisse du journal la "Justice" un pressant appel de payer leur abonnement. Quelques abonnés seulement ont jugé à propos de faire remise. Par négligence ou par d'autres motifs, la grosse majorité des souscripteurs n'ont pas eu de voir leur lettre de vue. Nous disions dans notre lettre circulaire du mois de mai:

"Nous sommes prêts à continuer la lutte, à condition que l'on ne perde pas totalement de vue quelles ressources il faut mettre en oeuvre pour faire vivre, grandir et prospérer un journal de combat."

"Votre remise n'est que peu de chose, mais songez que votre cas se répète des milliers de fois, et que la réunion de toutes ces redevances formera un montant qui nous aidera à lutter vaillamment."

Vu le piètre résultat de nos réclamations, nous avons décidé de revenir aujourd'hui à la charge par la voix de notre journal. Nous prions donc TOUS CEUX qui nous doivent un an d'abonnement—ou plus—de bien vouloir se rendre à notre nouvelle demande.

Si d'ici quinze jours les retardataires ne se sont pas occupés de nous faire parvenir leur remise, nous nous verrons forcés de transporter leur compte entre les mains de nos avocats pour perception. Personne n'aura le droit de s'offenser, puisque tous et chacun auront été plusieurs fois avertis.

LA JUSTICE LIMITEE,
457-459, rue Sussex, Ottawa, Ontario.

DECISIONS JUDICIAIRES CONCERNANT LES JOURNAUX

1—Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre est responsable du paiement.

2—Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur son abonnement, autrement l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'au moment du paiement, qu'elle ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

3—Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district ou le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

4—Les tribunaux ont décidé que le fait de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros, à l'ancienne adresse constitue une preuve prima facie d'intention de fraude.

Autour du Bilinguisme

Triomphe du patriotisme sur l'esprit de parti.—L'invasion française dans l'Ontario. — Nous sommes "chez nous" — Quels sont nos persécuteurs.

Le fait patent qui se dégage du scrutin des récentes élections ontariennes, c'est que les Canadiens-français, à peu d'exceptions près, ont suivi le mot d'ordre de leur classe dirigeante autorisée, et ont voté, avec un ensemble admirable contre le gouvernement. Règle générale, le patriotisme a triomphé de la partialité. Que meurent et organisateurs des partis en soient heureux ou furieux, selon que le revirement serve ou contrecarre la cause qui leur est chère, il n'y a pas là matière à surprise: le cri du ventre est chez eux plus fort que celui de l'intelligence et du cœur. Mais les patriotes qui rêvent, pour la génération française de demain, la liberté de donner à ses enfants, dans l'Ontario, une éducation religieuse et nationale, se réjouissent de voir l'opinion publique s'affranchir de la tyrannie des partis et se rallier à la seule politique qui puisse préserver la nationalité française de l'absorption, et la défendre contre une inique persécution. Mieux vaut s'exposer noblement à toutes les avanies et faire courageusement face à tous les combats, que de courber l'échine devant l'oppression. Souffrir, connaître même l'amertume de la défaite, c'est grand, sublime et beau; mais faillir et se rendre, c'est lâche et méprisable. Et la lutte est d'autant plus méritoire, admirable, héroïque, qu'elle rencontre des difficultés insurmontables et qu'elle se fait dans des circonstances désavantageuses. Plus formidable est l'obstacle, plus brillant est le succès. A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire. L'action énergique et constante est l'arme invulnérable des minorités.

Peu importe quel sera le résultat immédiat de l'acte révélateur qui ont posé en connaissance de cause et avec discipline aux voix, les Canadiens-français d'Ontario aux élections de juin. Si le gouvernement, fort de la majorité qu'il commande, continue, en dépit du droit naturel comme du droit constitutionnel, à persécuter les fils des premiers pionniers de l'Ontario, il s'aliénera à tout jamais un élément qui sera bientôt, et qui est même déjà, un facteur important dans la province. Un jour viendra où, par son nombre et par ses sympathies anglaises, qu'elle groupe autour d'elle, la population de langue française obtiendra justice. Bien résolue à opposer la résistance à une loi injuste, instrument de déformation de l'âme de ses enfants, la minorité ontarienne est de taille à créer bien des ennus au écar torontois. Que ceux qui ont dit que l'on trouve toujours son maître. Le lion de la fable n'a-t-il pas dû s'avouer vaincu par un chétif moucheron? Monsieur Whitney rencontrera son Waterloo, parce qu'à l'apogée de la puissance, il méconnaît le droit de vivre à une race sans laquelle le Canada et l'Ontario seraient encore plongés dans les ténèbres de la barbarie.

À l'heure où les ministres de la Couronne viennent de déclarer à tout venant, pour raviver des préjugés et pour capter des votes, que

la province d'Ontario était une province de langue anglaise et devait rester telle, il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'oeil sur le mouvement de la population française, dans l'Ontario, depuis plus d'un demi-siècle. Les chiffres ont leur éloquence: ceux que nous alisons ci-après sont réconfortants.

Populat. totale.	Populat. Can.-fr.	Pourcent.
1842.. 487,053	13,969	2.8
1848.. 725,874	20,490	2.8
1851.. 862,004	27,424	2.8
1861.. 1,396,091	35,676	2.5
1871.. 1,620,851	75,383	4.7
1881.. 1,926,924	103,300	5.3
1891.. 2,114,351	133,222	6.3
1901.. 2,182,946	158,671	7.3
1911.. 2,523,274	202,442	8.0

D'après le recensement officiel du Canada, les Canadiens-français sont donc aujourd'hui au moins 8 pour cent de la population totale ontarienne. Le pourcentage a augmenté sensiblement à chaque décennie. Il est avéré d'ailleurs, qu'il y a un écart considérable entre les chiffres réels de la population française et les statistiques gouvernementales. L'Ontario compte, au bas mot, 250,000 Canadiens-français.

Et voici qui prouvera que l'augmentation de la population française est beaucoup plus rapide que celle de la population générale.

Augmentation de la population totale.	Augmentation de la population Can.-fran.
1841-1851 108 p.e.	95 p.e.
1851-1861 32 p.e.	26 p.e.
1861-1871 16 p.e.	126 p.e.
1871-1881 18 p.e.	36 p.e.
1881-1891 9 p.e.	26 p.e.
1891-1901 3 p.e.	19 p.e.
1901-1911 15 p.e.	28 p.e.

Ces chiffres prouvent que les statistiques ont raison de croire que l'influence française ira sans cesse grandissant dans l'Ontario. "Vérifiable invasion." La "tragedie" des Cantons de l'Est se répéterait-elle?

Durant les derniers vingt ans, de 1891 à 1911, la population française a augmenté de 52 pour cent, tandis que la population générale n'a augmenté que de 19 pour cent. Pour peu que cela continue, les Canadiens-français seront plus d'un million dans la province à la fin du vingtième siècle. Les orangistes et leurs amis irlandais peuvent bien en perdre le sommeil!

Monsieur Whitney et ses complices ont beau vouloir être plus anglais que le roi, et s'exclamer avec emphase "que la province d'Ontario est et doit rester une province de langue anglaise", ils ne changeront rien aux origines françaises de celle-ci. Le passé ne leur appartient pas. Champlain, DuVignau, Desmarêts, Nicolet, Brulé, LeCaron, Viel Ségard, Brébut, voilà les noms bien français des premiers pionniers et évangélistes de l'Ontario, dès le début du dix-septième siècle. Ont continué leur œuvre les Baron, Pettipré, Leeco, Scot, Goupil, Couture, Guérin, Lalemant, Garnier, Chabanel, Ménard, Allouez, Marquette, de la Salle, Dollier, et une

fosse d'autres. Plus tard, durant la première moitié du dix-huitième siècle, soldats, colons et missionnaires français avec de la Vendrye, ont sillonné en tous sens la province d'Ontario. Puis le Canada a passé à l'Angleterre...

Nous sommes bien "chez nous" dans l'Ontario; cette terre, nos pères l'ont découverte, l'ont explorée, l'ont évangélisée, l'ont arrosée de leur sang. La majorité de langue anglaise, au nom de laquelle on nous persécute, peut-elle en dire autant?

Elle renferme une forte proportion de Canadiens nés dans l'Ontario et fils de Loyalistes, qui, après 1784, ont envahi la province. Ceux-ci ont une dette de reconnaissance à la population aborigène du Canada, qui a accueilli leurs pères avec générosité. À preuve le fait que le gouvernement de la province de Québec—laquelle comprenait alors la province d'Ontario actuelle, érigée en province séparée par 1791—désertait le 7 novembre 1789, l'ouest de vastes terres, voire même d'instruments aratoires et d'aliments aux Loyalistes et à leurs descendants. Loyalistes! ne l'ont pas été plus envers la Couronne britannique que les Canadiens-français, qui ont conservé le Canada à l'Angleterre en le disputant victorieusement aux Anglais révoltés du sud de la ligne quarante-cinquième. Ceux qui seraient les soldats de Montgomery à Québec, et les soldats de Hampton à Chateaugay parlaient la langue française. Noblesse oblige. De quel droit les descendants des émigrés de la guerre de l'Indépendance viendraient-ils, aujourd'hui, dire aux fils des héros qui repoussèrent les deux invasions américaines: "Parler français, c'est être traître à la couronne où sont écrits les mots: "Dieu et mon droit".

Il y a ensuite un bon pourcentage de citoyens nés en terre britannique, mais établis trop récemment dans l'Ontario pour réclamer d'y avoir contribué d'une façon quelconque à la formation de la Patrie. Ces derniers, Anglais, Écossais ou Irlandais ont, à divers titres, le devoir d'aider les Canadiens-français à conserver leur langue. Sont-ils Anglais, ils doivent se rappeler que le drapeau britannique doit être l'emblème de la liberté dans l'Ontario, comme dans beaucoup d'autres pays, notamment le pays de Galles et le Sud africain, où il reconnaît le bilinguisme. Sont-ils Écossais, ils ne peuvent oublier leur origine celtique, non plus que la vigueur avec laquelle leurs ancêtres ont cherché la conservation de l'homogénéité de leur pays, de sa langue et de ses coutumes. Sont-ils Irlandais, le souvenir vivace des persécutions qu'ils ont subies doit les engager à être généreux et reconnaissants envers une race qui ne leur a jamais ménagé sa sympathie et qui les a accueillis avec tant de dévouement aux jours sombres où ils venaient chercher un asile sur les rives hospitalières du Saint-Laurent et de l'Outaouais.

L'Ontario compte, enfin, un nombre assez élevé d'Allemands, d'Italiens, de Polonais, d'Hollandais, qui tous, comme bien l'on pense, ne peuvent, à aucun titre, méconnaître à la langue française le droit à l'existence.

Au demeurant, plus on y songe, et moins on comprend, au nom de quel principe et en vertu de quelle loi, on veut empêcher les Canadiens-français, qui n'ont fait que du bien aux races qui les entourent et à qui toutes doivent plus ou moins de reconnaissance, d'enseigner leur langue, la plus belle du monde, à leurs enfants, dans les écoles maintes fois avec leur propre argent!

CHARLES LECLERC.

(Le Prévoyant.)

N. R.—M. Leclerc mérite toutes nos félicitations pour son bel article.

L'école française au Canada

Comme la lutte autour de l'école française n'est pas près de finir en Ontario, nous croyons que nos lecteurs ne manqueraient pas de s'intéresser à l'article suivant, paru dans une récente livraison de l'Union, de Woonsocket.

La race française en Amérique, au Canada et dans la Nouvelle-Angleterre surtout, a grandi à l'ombre du clocher. Mais l'école a été l'un des plus importants facteurs de la conservation de sa foi et de sa langue. Grâce à elle l'unité des Canadiens-français comme aujourd'hui celle des Franco-Américains ne s'est pas brisée.

Nos adversaires d'aujourd'hui, comme ceux d'aujourd'hui, savent que l'école était le boulevard de notre force. Aussi de tout temps se sont-ils rués contre cette institution.

Nos pères ont eu à lutter pour sa survivance tout comme nous. C'est d'abord au lendemain de la cession du Canada à l'Angleterre par la France.

De 1763 à 1801, l'Anglais assaillit le Canada-français du droit d'enseignement, tarit les sources de revenus afin d'empêcher la fondation de nouvelles écoles, et voyait d'un fort mauvais oeil l'introduction au pays de nouveaux livres français.

Cette persécution injuste par l'arrogant Albion indigna profondément le peuple canadien-français. Il résista. Son clergé et ses communautés religieuses, malgré leur pauvreté, prirent avec succès la direction de l'instruction publique, si bien qu'en 1776, un officier de l'armée de Bourgoyne pouvait écrire ces lignes:

"De trois en trois lieues, on trouve—rive gauche du Saint-Laurent—une espèce de petit village qui consiste en un presbytère, une auberge, une école pour les petits enfants, et quelques maisons."

De 1801 à 1824, le peuple osa faire entendre sa voix: Il réclama la liberté scolaire. Du Calvet fut particulièrement éloquent. Vaines récriminations! En 1801, l'Anglais créa l'Institution Royale, lui confia le monopole de l'enseignement, au profit de l'Eglise d'Angleterre. L'instruction publique était ainsi confiée aux mains ennemies de nos traditions religieuses et nationales.

Le peuple méfiant laissa vider les écoles de cette institution; vingt-quatre ans après, 1048 élèves seulement fréquentaient les trente-sept écoles de la machine assimilatrice. Par contre l'enseignement privé se répandit et partout, à côté de l'église paroissiale, l'on bâtit des écoles françaises. En 1825, Michel Bibaud affirmait qu'il n'y avait presque plus de paroisse tant soit peu importante sans école.

Cependant nos pères ne se découragèrent pas. Ils luttèrent sans trêve ni merci pour la revendication de leurs droits. En 1829, les deux Chambres du Bas-Canada adoptèrent un projet de loi favorable aux écoles catholiques. Mais ce projet ne fut jamais sanctionné par le roi, malgré les pressantes sollicitations de Mgr Plessis.

De 1824 à 1841, les Canadiens-français furent plus heureux. La loi des écoles de fabrique votée en 1824 permit la construction d'écoles paroissiales nombreuses, bien que l'Institution Royale ne fut point encore abolie, car l'Anglais voulait à tout prix employer l'école à l'arabification du pays.

C'est absolument la méthode qu'Irlandais et Orangistes veulent imposer aujourd'hui à l'Ontario français. C'est elle encore que nous entrevoyons en peu partout dans la Nouvelle-Angleterre et plus spécialement dans le Massachusetts.

De 1841 à 1846, la justice, grâce à Lafontaine, à Morin, au Dr Meilleur, finit par revenir un peu à elle. La constitution de 1841 permit à l'instruction primaire de se développer. Le régime municipal institué, les pères de famille eurent enfin leur mot à dire sur le sujet de l'école. Ce ne fut, toutefois, qu'en 1846 que les Canadiens-français jouirent totalement des libertés scolaires. Ils en profitèrent.

Le Dr Meilleur imprima un merveilleux essor à l'éducation nationale. Aussi, dès 1856, Cartier pouvait-il dire devant l'Assemblée législative qu'il ne connaissait qu'une seule paroisse dépourvue d'école.

De 1846 à 1876, le système scolaire alla se perfectionnant, grâce à Cartier, à Chauveau. En 1856, l'on amenda la loi des écoles primaires et l'on créa un conseil de l'instruction publique, lequel fut organisé en 1859. Les municipalités scolaires purent majorer les cotisations jusqu'à concurrence du double des allocations législatives.

Trois écoles normales confessionnelles, une à Québec et deux à Montréal, étaient établies par une autre loi.

En 1876, le système fut réformé par la composition du conseil de l'instruction publique et du système scolaire. Ce fut pour le bien du pays.

Depuis, le système scolaire de la province de Québec s'est toujours amélioré et aujourd'hui, en dépit des érailleries de quelques radicaux, de quelques francs-maçons et des attaques des ennemis de la race française, il est l'un des systèmes scolaires les plus perfectionnés et qui honore le plus un pays.

N. B.—Résumé d'un article de M. l'abbé Philippe Parrier, avec réflexions personnelles.

Une opinion française

Dans la *Canadienne*, de Paris, M. L. Leau a fait récemment une étude qui n'a pas manqué d'attirer l'attention de tous ceux qui s'intéressent au problème scolaire ontarien.

Voici—d'après M. Leau—quelle serait la solution de la crise dont nous souffrons:

"Quelle sera la solution de la crise? Il serait vain de se hasarder à un pronostic, mais on peut

tenter d'apprécier les forces qui sont en jeu.

"Les Canadiens-français se heurtent à l'hostilité de deux puissances pratiquement coalisées: les Orangistes qui, en cette affaire, donnent le ton à une bonne partie de la presse anglaise; le clergé (du moins dans son ensemble) d'origine irlandaise qui entraîne à sa suite la majorité des catholiques anglais et use à Rome d'une enveloppante et insidieuse diplomatie.

"Pour eux, estimant-ils, ils ont incontestablement le droit. Mais cela ne suffit pas.

"Déjà, ils ont recouru avec succès, dans une autre province, au Conseil Privé d'Angleterre et la décision de ce tribunal suprême n'a pas été exécutée par le Parlement fédéral et imposée à la Province. Leur victoire dépend d'autres éléments. Elle dépend en premier lieu de leur union et de la persévérance de leur volonté; ces deux qualités s'affirment d'une manière certaine, et même inattendue de leurs ennemis; c'est là un fait très remarquable. Il faut en outre qu'ils retournent en leur faveur, dans une bonne proportion, l'opinion hostile ou pour le moins peu favorable de la majorité de langue anglaise. Tel est précisément l'objet de la campagne d'éducation dont on a parlé plus haut; indubitablement elle commence à porter ses fruits.

"A cet égard le mouvement gaélique est d'une importance que l'on ne saurait exagérer. Grâce à la Ligue Gaélique, qui a été fondée en 1893 et qui compte un grand nombre de sections, principalement en Irlande mais aussi en Écosse, et même en Amérique, une langue, qui semblait achever de mourir dans les chaumières de quelques comtés ruraux et n'être plus qu'un sujet d'études pour de

rare lettrés, a repris vie dans les écoles primaires, dans les écoles secondaires et à l'Université nationale d'Irlande. Cette œuvre de renaissance à l'appui actif du clergé, prêtres et évêques, et le cardinal Logue en fait l'éloge. Si la langue gaélique se reprend à parler, comme c'est probable, sur les lèvres irlandaises au Canada même, la similitude des situations, l'accord des intérêts rendront l'Irlandais et le Canadien-français, d'ennemis qu'ils étaient, amis et alliés.

"Enfin le gouvernement ontarien est parti en campagne sans enthousiasme, semble-t-il, et ne désire vraisemblablement qu'une retraite honorable. D'ailleurs ces luttes et ces divisions ne sont pas de nature à aider à la prospérité du pays ni à raffermir le pacte fédéral; tout observateur réfléchi n'aperçoit déjà que trop de forces antagonistes dans l'immense Canada; aussi beaucoup espèrent-ils que, méditant la politique des Pères de la Confédération, leurs successeurs s'inspireront de leur sagesse pour mettre fin à la crise."

Voilà des vœux que nous voudrions voir réalisés!



VOS YEUX

Une Fois Ruinés, ils sont Ruinés pour Toujours.

Faites-vous examiner la vue par un expert; informez-vous des conditions elle est, et si le cas l'exige, procurez-vous les lunettes nécessaires avant qu'il soit trop tard.

Consultez-nous et recevez le bénéfice de nos longues années d'expérience avec les spécialistes les plus habiles de Boston, Springfield et Providence.

Notre ouvrage est garanti.

A.-M. BELANGER

Opticien oculiste diplômé, 26 RUE RIDEAU, Ottawa.

26 RUE RIDEAU, Avec la pharmacie Rogers, Porte voisine de M. Binks, 754 Queen Street.

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

livres de Prières, Chapelets, Oraisons, Bénédiction, Images, Crucifix.

Aussi un bel assortiment de livres de classes.

Vous pouvez vous les procurer en vous adressant à la

LIBRAIRIE P. C. Guillaume

200, rue Sussex et York.

CHARBON ET BOIS

25c Par Tonne d'Escompte. SUR LE CHARBON ACHETÉ AU COMPTANT.

Livraison Immédiate.

JOHN HENEY ET FILS, LIMITEE.

20 RUE SPARKS BRANCHES 76 Nicolas. Tél. R. 303 et 839 370 Catharine. Tél. Carling 1340. Rpe Bank. Tél. Q. 2848. Tél. Q. 4428-4429.

Banque Nationale

FONDÉE EN 1860

CAPITAL AUTORISÉ, \$5,000,000. RÉSERVE, \$1,700,000. CAPITAL PAYÉ, \$2,000,000. ACTIF TOTAL, \$25,983,239.12.

Notre Succursale de Paris 14 rue Auber

Permet d'offrir au public voyageur des avantages exceptionnels et au commerce des taux d'échange raisonnables. Lettres de crédit émises sur tous les points du globe. Travellers Cheques, payables sans charges en Europe et en Palestine. Dépôts de \$1.00 et plus acceptés, retirables à demande. Intérêt bonifié deux fois l'an sur la balance quotidienne. Le clergé et les marchands des campagnes et tous nos clients en général sont assurés d'un service prompt et efficace.

ST-GEO. LEMOINE, gérant.